

USAGE EXTÉRIEUR DU BOIS IGNIFUGÉ

Les produits de bois ignifugé, utilisés dans des aires où le matériau est exposé aux intempéries ou à un taux élevé d'humidité, doivent être traités au moyen de produits chimiques spéciaux non sujets à lixiviation.

La norme de vieillissement accéléré (ASTM D2898) expose le bois ignifugé à des cycles réguliers d'arrosage et de séchage pour simuler les conditions extérieures à long terme. Le bois ignifugé doit malgré tout présenter un indice de propagation de la flamme de 25 après avoir été soumis à cette simulation d'exposition accélérée aux intempéries pour pouvoir prétendre à un usage extérieur.

Ces exigences s'appliquent aux produits utilisés, par exemple, comme parement en bois traité ignifugé pour l'extérieur recouvrant des poteaux de bois de murs extérieurs dans des bâtiments de construction incombustible ou comme bardage décoratif en bois ignifugé à l'extérieur de bâtiments de construction incombustible.